

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**Séance du jeudi 4 mai 2023**

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**AGRI-029-13741/23/BM**

**■ Attribution d'une subvention à l'Office de Tourisme de Fuveau pour la poursuite de l'animation de l'itinéraire éco-touristique pour l'année 2023 - Approbation d'une convention - MGDIS n°2929 47898**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'Office de Tourisme de Fuveau, en lien avec les autres offices de tourisme du bassin minier de Provence, porte depuis de nombreuses années le GR de Pays Provence, Mines d'Energies. Ainsi, autour de thématiques diverses (le paysage, la vigne, l'apiculture, ...), il invite les visiteurs à découvrir une Sainte-Victoire inattendue en vivant une expérience unique, centrée autour du partage des productions et traditions du territoire et la rencontre de ceux qui le font vivre. Ce produit éco-touristique, basé sur les principes du développement durable, s'appuie donc sur la participation et l'implication forte des acteurs locaux qui ont été fortement mobilisés pour sa création.

La Métropole Aix-Marseille-Provence et l'Office de Tourisme de Fuveau, porteur et animateur du GR de Pays Provence, ont répondu à l'appel à projet d'envergure EMbleMatiC qui, au sein du programme européen Interreg-MED, visait à qualifier « les montagnes emblématiques méditerranéennes comme des destinations côtières d'excellence ».

Ce projet a bénéficié, sur la période novembre 2016 – octobre 2019, de financements FEDER (Fonds Européen de Développement Economique Régional) à hauteur de 85 % (salaires, frais administratifs, déplacements, expertises externes, travaux...), pour un total de près de 146 500 euros.

Pour le Grand Site Concors Sainte-Victoire, ce programme a constitué un moyen de répondre à la demande de paysage et de randonnée tout en valorisant la périphérie de la montagne qui, elle, est en demande de fréquentation, l'image de Sainte-Victoire étayant l'argumentation, « un paysage est plus beau quand on prend du recul. » L'Office de Tourisme de Fuveau, constamment en lien avec les producteurs, restaurateurs et artisans locaux, souhaite poursuivre son animation du GR qui bénéficie en outre aujourd'hui des retombées du projet EMbleMatic.

La pérennisation de l'itinéraire éco-touristique EMbleMatiC passe en effet par le maintien d'une animation de ses acteurs ainsi que la mise à jour en continu et la diffusion ciblée de tous les documents d'information réalisés, y compris la page internet dédiée.

L'Office de Tourisme de Fuveau a été soutenu l'an dernier. Il souhaite poursuivre son action et sollicite en conséquence l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2023, dossier MGDIS N°2929. Après instruction, il est proposé d'attribuer à l'Office de Tourisme de Fuveau une subvention d'un montant de 7 500 €, représentant 36,98 % du budget prévisionnel de l'action.

N° MGDIS	Action	Association	Subvention N-1	Budget prévisionnel de la l'action	Subvention sollicitée	Subvention proposée	Convention d'objectifs Oui/non
000029 29	Animation de l'itinéraire éco-touristique	Office de Tourisme de Fuveau	7 500 €	20 282 €	7 500 €	7 500 €	oui

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier métropolitain.

**Où il le rapport ci-dessus**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Délibère**

**Article 1 :**

Est attribuée une subvention de 7 500 euros à l'Office de Tourisme de Fuveau au titre de l'année 2023.

**Article 2 :**

Est approuvée la convention d'objectifs ci-annexée avec l'Office de Tourisme de Fuveau.

**Article 3:**

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

**Article 4:**

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le Budget Principal Métropolitain en section de fonctionnement : chapitre 65, nature 65748, fonction 76.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Conseiller Délégué,  
Gestion des risques majeurs  
Grand Site Concors - Sainte Victoire

Olivier FREGEAC